

***EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL***

Date de la convocation 20 août 2009	L'an deux mil neuf le vingt sept août, à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni à la Mairie en séance publique ordinaire sous la présidence de Mme Chantal DECROIX, Maire.
Date d'affichage 20 août 2009	Etaient Présents : Mme Decroix, Mme Duvivier, M. Vatelier, M. Vanderpert, Mme Lakièvre, M. Jardot, Mme Joly, M. Dubuc.
Nombre de conseillers en exercice 10 Présents 8 Votants 8	Formant la majorité des membres en exercice . Absents excusés : M. Fleutry, M. Demarais. Madame Duvivier a été élue secrétaire.

Objet : Tarif garderie périscolaire année 2009.2010

Madame le Maire rappelle que la garderie périscolaire fonctionne le matin de 7 heures 45 à 9 heures et le soir de 16 heures 30 à 18 heures 15. Son tarif actuel est de 2.10 € le matin et 2.10 € le soir.

Considérant que le temps passé par un enfant à la garderie le matin est moindre que celui du soir Madame le Maire propose d'appliquer un prix moins élevé le matin que celui du soir.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de fixer le tarif de la garderie du matin à 2 € et celle du soir à 2.50 €.

Pour extrait conforme
Le 27 août 2009

Le Maire,
Chantal DECROIX